

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2023-174 du 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**Objet** : Ensemble rural de la Rivière 19210 Saint-Eloy-Les-Tuileries  
: Restauration du Logis  
: Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu la Décision du Président n°2022-082 du 20 juin 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;

Considérant la proposition d'avenant ci-joint ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la restauration du logis de l'ensemble rural de la Rivière à Saint-Eloy-Les-Tuileries, il est établi un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société **LA GARE ARCHITECTES** 24 160 EXCIDEUIL afin, d'une part, de fixer le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase avant-projet définitif et, d'autre part, d'établir le forfait définitif de rémunération du prestataire.

**Article 2** : Le forfait de rémunération définitive est fixé à **68 578,86 € HT**. Le détail de la rémunération par éléments de mission figure en annexe de l'avenant.

**Article 3** : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président,**

**P. DARY**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**SAINT-ELOY LES TUILERIES (Corrèze)**  
**Ensemble rural de la rivière – Restauration du logis**

**AVENANT N°1**

**Maîtrise d'Œuvre**

**MAÎTRE D'OUVRAGE :** Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) représentée par son Président, M. Patrick DARY  
**RÉALISATION DE :** Ensemble rural de la rivière - Restauration du logis  
**MAÎTRE D'ŒUVRE :** La Gare Architectes, Luc JOUDINAUD, architecte, 1 rue du Ciella, 24 160 Excideuil

Acte d'engagement du : 22/06/2022

**1- OBJET DE L'AVENANT**

Conformément à l'article 8.1.2 du CCAP, l'objet du présent avenant est de :  
- fixer le coût prévisionnel des travaux définitifs à l'issue de la phase APD (valeur M0 octobre 2023),  
- fixer le montant définitif de rémunération du MOE

**2- MONTANT DE L'AVENANT**

**Montant des travaux en Euros H.T.** 485 664,70  
Coût prévisionnel des travaux (valeur M0 octobre 2023)

**Maîtrise d'œuvre**  
Taux de Rémunération sur la mission de base: 14.12%  
Montant H.T. de la rémunération en Euros 68 578,86  
T.V.A 20% 13 715,17  
**Montant T.T.C de la rémunération en Euros 82 294,63**

Soit quatre-vingt deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-trois cents.

éléments de mission	% du total	montant H.T.	T.V.A.20%	montant T.T.C.
aps	26,00%	17 830,50	3 566,10	21 396,60
apd	18,00%	12 344,19	2 468,84	14 813,03
pro	13,00%	8 915,25	1 783,05	10 698,30
amt	5,00%	3 428,94	685,79	4 114,73
visa	5,00%	3 428,94	685,79	4 114,73
det	25,00%	17 144,72	3 428,94	20 573,66
aor	8,00%	5 486,31	1 097,26	6 583,57
<b>total</b>	<b>100%</b>	<b>68 578,86</b>	<b>13 715,77</b>	<b>82 294,63</b>

**3- DELAI**

Sans objet

**4- CLAUSES DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le Maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage, le:

**LAGRYRE**  
S.A.S. - C.S. - R.C. - SIRET 477 909 444 00010



Luc JOUDINAUD // Le Ciella 24160 Excideuil  
tél > 09 53 62 77 08 // fax: 09 53 62 77 09  
// contact @la-gare.fr // www.la-gare.fr  
SAS, Capital social 10 000 €  
N° SIRET 477 909 444 00010

**ACCUSE DE RECEPTION**  
Veuillez retourner au maître d'œuvre une copie (cachet - signature) de la présente.  
Pour acceptation :  
A.....  
Le : .....